



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19148366

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

29 OCT. 2019

DU GREFFE WALLON

N° d'entreprise : 0735.983.441

Dénomination

(en entier) : **C&S CREATIONS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE EN NOM COLLECTIF**Siège : **chaussée de Louvain 244 bte 3 à 1300 Wavre**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Erratum

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés
tenue au siège social en date du 25 octobre 2019 à 16 heures.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick SAEY, gérant.

Le président déclare et l'assemblée constate que tous les associés représentant la majorité du capital social sont présents ou représentés et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur les divers points de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18 heures.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

-Erratum dans la constitution
-Mandat de représentation

Délibérations-résolutions

Il apparaît que dans la parution de la constitution intervenue en date de ce 11 octobre 2019 une erreur matérielle s'est glissée.

En effet, au niveau de l'Article 6 : Gestion, à l'avant dernière ligne, il convient de remplacer ce qu'indiquent par ce qui suit :

« Sont nommés gérants statutaires Messieurs Yannick SAEY et Romain CLOSE, ici présents et qui acceptent ».

Par ailleurs, au point III. Dispositions Finales et/ou transitoires, 2. Gérance :

Il convient de supprimer purement et simplement la phrase « ils ne pourront engager la société qu'à concurrence de 2 000 (mille) euros ».

L'assemblée confère par ailleurs tous pouvoirs à ODB & ASSOCIES SA, représentée par Madame Valérie DE BRUYN, dont les bureaux sont établis à 1410 Waterloo, drève Richelle 161 bâtiment N boîte 48 (TVA 0830.249.724), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 17H00 ;

Yannick SAEY
Gérant

Romain CLOSE
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/11/2019 - Annexes du Moniteur belge